

# ◇ Parcours du salarié suivi par la cellule PDP



**01**

## IDENTIFICATION

Repérage ou alerte du salarié en risque de désinsertion professionnelle soit en visite médicale soit par un autre mode

## VISITE AVEC LE MÉDECIN DU TRAVAIL DU SECTEUR

- Evaluation de la compatibilité entre l'état de santé du salarié et le poste de travail
  - Identification d'un besoin d'accompagnement spécifique renforcé pour le salarié ou de l'appui d'un ou plusieurs partenaires extérieurs
- Avec accord du salarié et signature obligatoire d'un consentement, demande de saisine à la cellule PDP

**02**



## ORIENTATION À LA CELLULE PDP

- Analyse de la demande par les membres de la cellule
- Prise de RDV avec le salarié (entretien téléphonique ou physique)

**03**



## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Co-construction d'un projet visant au maintien dans ou en emploi
- Echanges réguliers avec les partenaires extérieurs / si besoin prise de contact avec l'employeur avec accord du salarié
- Suivi régulier du salarié tout au long du parcours (suivi des démarches, conseils, orientation...)
- Point de situation régulier avec le médecin du travail du secteur jusqu'à mise en place du projet

**04**



## FIN DE SUIVI

Mise en place des aménagements et validation de leur efficacité / Retour dans l'emploi stable / Relais par un autre organisme / Sortie des effectifs de l'entreprise / Refus du salarié de poursuivre le suivi

**05**



## ÉVALUATION DU SUIVI

Évaluation du suivi à 6 mois

**06**

